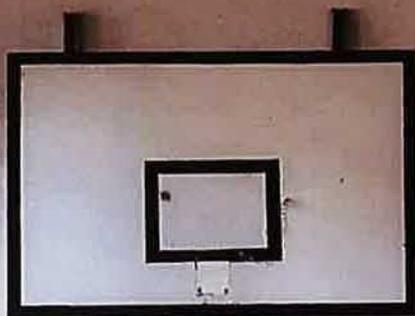


acteurs du **Esport**

le magazine du réseau sportif



ÉQUIPEMENT

Patinoires :
nouvelles normes,
nouveaux coûts

FICHE PRATIQUE

Instruire le dossier
d'organisation
d'une manifestation
aérienne

Équipements sportifs :

le coup de jeune attendra



Le vieillissement et la conformité des équipements sportifs inquiètent de plus en plus les élus locaux. Même si l'intercommunalité a redonné un peu de souffle en la matière, collectivités territoriales comme fédérations sportives composent avec les moyens du bord. Et le pire pourrait être à venir dans un contexte de baisse des dotations qui va grignoter les capacités d'autofinancement. À tel point qu'une panne sèche au niveau des investissements est redoutée.

Équipements sportifs : le coup de jeune attendra

Piscines, gymnases, terrains multisports, dojos et autres courts de tennis : la France regarde ses équipements sportifs vieillir. Inexorablement. La majorité a été mise en service ou construite dans les années 1970-1990. Résultat, aujourd'hui, 42 % de ces infrastructures sont âgées de plus de trente-cinq ans. La moitié des installations a même vingt-cinq ans et plus. Ce qui, en la matière, n'est pas vrai-

ment le bel âge... Les trois quarts des 265 368 équipements sportifs français sont la propriété des communes. Un constat qui signifie deux choses principales : un, que ces collectivités supportent depuis des années une grande partie de l'effort public en matière de construction et de rénovation de ces infrastructures. Deux, qu'elles devront encore supporter des coûts d'investissement dans les années à venir,

pour rénover ce patrimoine sportif. À condition qu'elles puissent encore investir, ce qui apparaît loin d'être gagné dans le contexte de baisse des dotations.

Plan Marshall

L'Association nationale des élus en charge du sport (Andes) sonne l'alarme depuis quelques années déjà. En 2014, elle a même appelé à un Plan Marshall des équipements

sportifs. Elle voit là, en effet, un levier économique non négligeable étant donné que 85 % du parc est public. Ce qui représente la bagatelle de 226 954 équipements.

« Il est vrai que beaucoup de facteurs dépendent des collectivités territoriales et particulièrement des communes », explique Claire Delpech, responsable finances et fiscalité au sein de l'Assemblée des communautés de France (AdCF). « La grande majorité des équipements ont été construits dans les années 1960-1970 ». Et cela, sous l'impulsion forte des pouvoirs publics, à travers notamment des opérations majeures comme celle des Mille piscines. « Mais ces dernières années, l'intercommunalité a beaucoup fait dans le domaine. Elle a apporté une force de frappe considérable en matière de rénovation ou de création », poursuit-elle. Un constat partagé par Guillaume Duflot, vice-président d'Amiens Métropole (Somme), en charge des sports, qui nous déclarait en novembre dernier : « Aujourd'hui, une mairie n'est plus suffisante quand il s'agit d'investir des millions d'euros pour rénover des équipements sportifs. Si nous ne sommes pas dans le cadre d'une intercommunalité, ne serait-ce que pour négocier des aides, nous ne pouvons pas y répondre ».

ILS ONT DIT...

Ces dernières années, l'intercommunalité a apporté une force de frappe considérable en matière de rénovation ou de création d'équipements sportifs.



Claire Delpech,
responsable finances
et fiscalité au sein
de l'Assemblée des
communautés de
France (AdCF)

L'intercommunalité au secours

L'engagement des intercos est en effet très marqué sur la partie «équipements sportifs». D'après les

derniers chiffres de 2012, de l'observatoire de l'intercommunalité de l'AdCF, 64 % des communautés ont adopté la compétence en question. Dans le détail, c'est effectivement le cas de 76 % des agglomérations et de 62 % des communautés de communes.

Ce changement d'échelle a pu bien faire sauter quelques verrous, ici ou là. Mais dans bon nombre de cas, il n'a fait que déplacer le problème d'un cran. « Notre objectif est désormais de mutualiser les équipements existants », souligne Hervé Thauhay, élu en charge des sports à la communauté de communes de Segré (Maine-et-Loire). « Aujourd'hui, même si nous avons des demandes, nous ne pouvons pas accueillir de sport supplémentaire. La dernière fois que nous l'avons fait, c'était avec le rugby. Nous avons accepté la demande d'un club. Nous avons récupéré un terrain parmi ceux dédiés au football. Mais aujourd'hui, ce club a 130 licenciés. C'est très bien mais nous sommes coincés. Nous ne pouvons rien lui proposer pour son évolution. Même chose avec la piscine qui est à saturation. Nous devons limiter le nombre de nageurs. Il existe bien un

projet de nouveau centre nautique mais il est en stand-by. En résumé, nous faisons avec les moyens dont nous disposons. Comme tout le monde en somme... ».

ILS ONT DIT...

Nous estimons avoir besoin de 175 à 200 mètres carrés de bassins ludiques et sportifs pour 10 000 habitants. À l'échelle du pays, il nous faudrait donc entre 1,3 et 1,6 million de mètres carrés. Or, nous en sommes actuellement à 800 000 mètres carrés.



Joachim Arphand,
responsable service
Équipements au
sein de la Fédération
française de natation
(FFN)

Normes et conformité...

Michel Champion, trésorier de l'Andes, évoque « un vrai sujet d'inquiétude pour les élus. Des créations d'équipements vont être retardées voire purement annulées au profit, au mieux, de projets très coûteux de rénovation ou de remise aux normes, notamment en termes d'accessibilité. Car la conformité est aussi une préoccupation grandissante ».

Nantes opte pour l'éphémère

Faute d'infrastructures requises, l'organisation de grandes compétitions mondiales constitue un frein pour bon nombre de fédérations françaises. Par exemple, à la Fédération française de handball (FFH), Joël Delplanque fait face « à un problème de jauge ». Pour un match international, il faut compter idéalement 10 000 places. Difficile d'y prétendre, à moins de construire une aréna à l'image de celle de Montpellier. À Nantes, alors que le Palais des sports de Beaulieu (5 000 places) est vieillissant, un projet de ce type a été balayé d'un revers de la main il y a quelques années. Trop coûteux. La ville a donc opté pour une rénovation de Beaulieu, couplée à une installation éphémère ! Elle adapte une vaste halle [appelée, la Halle XXL, 12 500 mètres carrés] du Centre des expositions de la Beaujoire, pour accueillir tel ou tel événement. À l'image d'un match phare de handball. C'est simple : à chaque fois, tout (aire de jeu, tribunes, vestiaires, salons VIP, signalétique, raccordements en eau, installations électriques, etc.) est installé/désinstallé, du sol au plafond. Comme l'explique Ali Rebouh, adjoint au maire en charge des sports, les motivations sont économiques. « Ce choix a été réalisé au regard des coûts de construction d'une aréna évalués à 100 millions d'euros, sans compter ceux liés à son entretien annuel ». Pour un match de handball, le budget est de l'ordre de 500 000 euros. Selon l'élu, « l'objectif serait d'accueillir deux ou trois fois par an, des manifestations sportives nationales ou internationales ». Joël Delplanque (FFH) trouve la stratégie plutôt « innovante, ne serait-ce que pour éviter des surcoûts observés dans d'autres villes ». De quoi donner quelques idées.

•••

Pour Christophe Bernard, secrétaire général de l'Andes, le pire serait d'ailleurs encore à venir... Il redoute carrément une panne sèche en matière d'investissements. « Nous pensons que les répercussions de la baisse des dotations se feront surtout sentir à partir de 2017. Et ce, au regard des capacités d'auto-financement des collectivités qui seront progressivement rognées. En conséquence, à partir d'un certain moment, elles risquent de ne plus pouvoir conduire d'emprunt. C'est pourquoi, nous les poussons à établir des plans pluriannuels d'investissements et surtout à les réviser régulièrement, en fonction de leurs capacités d'autofinancement ».

Nos vieilles piscines sont au mieux renouvelées sinon transformées en centres nautiques.

Système D

Comment ces perspectives sont-elles vécues du côté des fédérations ? Curieusement, l'inquiétude apparaît bien souvent mesurée comme si chacun était habitué au système D. À la tête de la Fédération française de handball, en pleine croissance ces dernières années dans le sillage des Experts, Costauds et autres Barjots, Joël Delplanque compose. « Oui, il existe des zones très tendues comme c'est le cas à Paris. Mais notre difficulté principale reste de recruter des encadrants pour répondre à la demande de licenciés. En matière d'installation, nous parvenons toujours à trouver des solutions ».

À la Fédération française de judo, ju-jitsu, kendo et disciplines asso-

ciées (FFJDA), Jean-René Girardot, vice-président et secrétaire général, précise que « les bonnes années nous avons un dojo subventionné par le Centre national pour le développement du sport (CNDS). Là, je pense que nous allons passer à un tous les deux ans... Pour le reste, notre discipline se pratique dans environ 6 200 sites, comme des gymnases. De ce fait, notre problème est davantage lié à la cohabitation avec les autres disciplines. L'objectif est alors de rechercher des mutualisations avec d'autres arts martiaux pour pouvoir obtenir de nouvelles salles ».

Ère de la cohabitation

La cohabitation, voilà un mot qui revient aussi très souvent dans le discours de Joachim Arphand, responsable service Territoires & équipements au sein de la Fédération française de natation (FFN). Aujourd'hui, nos vieilles piscines sont au mieux renouvelées sinon transformées en centres nautiques et autres centres aquarécréatifs. « Pour les collectivités, c'est devenu un moyen d'offrir à la population des pratiques qui sortent du champ sportif traditionnel, avec la volonté de minimiser les coûts », précise-t-il. En conséquence, « oui, il existe en France un problème évident d'accès aux bassins mais il est aussi lié au fait que ces derniers sont sous-dimensionnés pour permettre à tout le monde de pratiquer dans de bonnes conditions ». La fédération a fait ses petits calculs : « nous estimons avoir besoin de 175 à 200 mètres carrés de bassin éducatif et sportif pour 10 000 habitants. À l'échelle du pays, il nous faudrait donc entre 1,3 et 1,6 million de mètres carrés. Or, nous en sommes actuellement à 800 000 mètres carrés », ajoute Joachim Arphand.

Au pied d'une montagne

Ce souci de faire cohabiter les activités se retrouve dès la genèse des

ILS ONT DIT...

Notre objectif est désormais de mutualiser les équipements existants. Aujourd'hui, même si nous avons des demandes, nous ne pouvons pas accueillir de sport supplémentaire.

© Ville de Segré



Hervé Thaunay,
élu en charge
des sports à la
communauté de
communes Segré
(Maine-et-Loire).

projets : « prenons l'exemple d'un territoire qui va avoir besoin d'un bassin de 25 mètres de long avec huit à dix couloirs de nage et d'un bassin « multifonction » d'apprentissage et d'activités d'éveil et de remise en forme en complément », poursuit M. Arphand. « Bien souvent, les collectivités vont privilégier un "six couloirs" destiné à la fois aux activités sportives et éducatives afin de faire place à un bassin parallèle qui va répondre à des fonctions essentiellement ludiques. Et au final, les deux bassins seront embouteillés ». Et Michel Champion (Andes) de rappeler que « tout cela va forcément avoir un impact » en termes de développement des disciplines. « Sans compter que le problème dépasse largement le cadre du sport. Tous les équipements publics (écoles, centres culturels...) sont potentiellement concernés. Nous sommes au pied d'une montagne ».

À CONSULTER

- « Chiffres-clés du sport en France, 2013 », ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ccs_fevrier_2013-2.pdf
- « Recensement des équipements sportifs (RES) », ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, <http://www.res.sports.gouv.fr/>

La vidange, contrainte technique, opportunité managériale

La réglementation impose de changer l'eau des piscines par un apport d'eau neuve journalier d'au moins 30 litres par baigneur et par deux vidanges annuelles (1). Cette obligation peut être mise à profit notamment pour former les agents

L'eau des piscines est soumise à des contraintes sanitaires avec une obligation de qualité et de résultats. Elle doit subir un traitement complexe qui modifie ses caractéristiques physiques et chimiques. Ainsi, les apports continus de désinfectant, d'acide, de floculant et de matières organiques transforment fondamentalement cette eau qui « vieillit » et perd progressivement ses qualités initiales.

Risques

Un mètre cube d'eau pèse une tonne. Pour un bassin de 25x15 mètres et de 1,80 mètre, la pression exercée sur le fond du bassin correspond à un poids de 675 tonnes ! (1,8 t/m²). Cette force s'exerce de haut en bas et s'équilibre par la pression naturelle du terrain ou de la structure qui soutient le bassin. Dans les faits, cet équilibre des forces s'opère sur l'ensemble des parois du bassin. Ainsi, lorsque l'on vide une piscine, on supprime la résistance issue de la masse et du volume d'eau. On permet donc au sol ou à la structure béton de faire

pression et de pousser les parois et le fond du bassin. Ils peuvent bouger, se soulever et bien sûr se fendre ou s'affaisser (lire encadré).

Méthode

L'opération de vidange des bassins doit être menée en tenant compte des capacités des réseaux d'eau usée. En principe, les rejets de chlore dans les réseaux sont interdits puisque ces produits réduisent l'efficacité des stations d'épuration. Toutefois, les piscines bénéficient d'une dérogation sous réserve d'un prétraitement pour annihiler l'effet du chlore avant déversement dans le réseau (code de la santé publique, art. R.1331-2). Le renouvellement de l'eau s'effectuera par apport progressif d'eau neuve portée à température. La capacité des installations de chauffage de l'eau (échangeurs), détermine de façon directe la durée du remplissage et impacte donc la durée de fermeture de l'établissement. Pour les bassins carrelés, la vidange permet de nettoyer ou de refaire les joints. Elle permet également de vérifier les fixations des grilles d'aspiration.

Fonctionnement

Le plus souvent, la fermeture pour vidange mobilise essentiellement du personnel technique, les autres agents (maîtres-nageurs sauveteurs – MNS – et hôtesse), sont alors mis en congé ou récupérations d'heures. Cette période d'arrêt est propice pour les formations obligatoires des MNS, la formation continue. Elle est également indispensable pour réunir les agents disponibles afin de ressouder les équipes, questionner le fonctionnement quotidien et améliorer le service rendu aux usagers. La période de vidange peut être ainsi le moyen d'assurer la paix sociale dans l'établissement. On peut considérer, compte tenu des éléments ci-dessus, que la vidange devrait intervenir après une période de forte fréquentation. Plutôt septembre que juin et plutôt fin d'hiver.

(1) Arrêté du 7 avril 1981, article 7.

Vérifications nécessaires

La vidange complète d'un bassin enterré ou posé sur une structure fait courir le risque de fendre le cuvelage de manière irréversible. Lorsque le bassin est posé sur un sol imbibé d'eau, il se transforme en objet flottant et le cuvelage remonte. Un puisard situé à proximité permettra de vérifier que la nappe phréatique est à un niveau compatible avec les travaux que vous envisagez. D'ailleurs, la vidange du bassin fait souvent l'objet d'une clause suspensive de la garantie décennale si elle est effectuée alors que tous les indicateurs ne sont pas respectés.



En Moselle, une académie pour les athlètes de haut niveau

En place depuis 2012, « Moselle Sport Académie » est un dispositif innovant d'accompagnement des athlètes de haut niveau et de mutualisation des moyens publics et privés.

Le concept de « Moselle Sport Académie » consiste à soutenir les sportifs de haut niveau autour de quatre axes : l'aide à la performance, l'emploi, la formation et la transition professionnelle. Il repose sur l'implication de quatre organisations : le conseil général de Moselle, un opérateur privé (la Société G&A, créée par deux anciens athlètes de haut niveau), pilote du dispositif, un fonds de dotation et le club sportif.

Véritable statut

Trente-neuf athlètes sont suivis par « Moselle Sport Académie ». Le sportif pratique son activité principale sous couvert d'un contrat de travail (prévoyance, retraite), ce qui lui permet d'être protégé pendant son activité sportive et ses déplacements. Il se forme à son premier métier et obtient au moins un Bac + 2, préparant ainsi sa transition professionnelle. Les transactions financières sont transparentes. Le sportif est rétribué pour son activité en qualité de salarié de son club. Les contributions au financement de son emploi sont versées au club par l'entreprise (sponsoring), l'organisateur d'événements

(meeting, tournoi), par la collectivité (subvention), la fédération (bourse). Ces ressources sont ensuite reversées au sportif dans le cadre de son activité salariale. La collectivité, l'organisateur d'un événement, la fédération, ne sont donc plus exposés au lien de subordination qui implique la conclusion d'un contrat de travail.



© Page Facebook officielle de Marion FIACK, autorisation de l'athlète

Accompagnement vers la transition professionnelle

« Moselle Sport Académie » a obtenu la création d'un diplôme universitaire de management d'une carrière de sportif professionnel par un partenariat entre l'université de Strasbourg et la société G&A. Cette formation est actuellement diffusée au centre de formation du FC Metz, au Creps de Strasbourg, au Pôle France de natation de Mulhouse et à l'Insep. À l'entrée dans le dispositif, l'athlète bénéficie d'un bilan de compétences qui permet non seulement d'identifier le projet sportif et post-sportif du bénéficiaire, mais éga-

lement de déterminer avec précision ses besoins en matière d'aide à la préparation sportive. Il peut donc soit suivre le diplôme universitaire de management d'une carrière de sportif professionnel, soit préparer un diplôme post-Bac traditionnel par une adaptation avec ses contraintes de sportif de haut niveau. Au terme de sa carrière, le sportif est accompagné dans sa transition professionnelle par une aide à la mise en application de son projet post-sportif. Il s'agit de valoriser l'expérience acquise pendant sa carrière sportive et le transfert des compétences sur d'autres champs professionnels.

Financement par fonds de dotation

Le fonds de dotation « Moselle Sport Académie » a été créé par le conseil général, la société G&A et le cabinet d'experts-comptables CTA. Il compte aujourd'hui vingt-quatre entreprises et sept donateurs individuels et a permis de récolter en 2014 environ 150 000 euros. La relation contractuelle entre la société G&A et le conseil général est un marché public d'ingénierie de 100 000 euros annuels. Ce marché intègre différentes prestations d'ingénierie telles que la création d'une plateforme de ressources diététiques et psychologiques, un site internet dédié aux sportifs avec suivi individualisé des performances, plateforme d'actualisation des produits dopants, la création d'événements avec les entreprises...

Auditionné

« Moselle Sport Académie » a été auditionné en janvier dernier par la commission interministérielle destinée à « Renforcer le statut des sportifs de haut niveau en élargissant leurs droits sociaux, leurs droits en matière de formation et d'insertion professionnelle ».

En Moselle, une académie pour les athlètes de haut niveau

En place depuis 2012, « Moselle Sport Académie » est un dispositif innovant d'accompagnement des athlètes de haut niveau et de mutualisation des moyens publics et privés.

Le concept de « Moselle Sport Académie » consiste à soutenir les sportifs de haut niveau autour de quatre axes : l'aide à la performance, l'emploi, la formation et la transition professionnelle. Il repose sur l'implication de quatre organisations : le conseil général de Moselle, un opérateur privé (la Société G&A, créée par deux anciens athlètes de haut niveau), pilote du dispositif, un fonds de dotation et le club sportif.

Véritable statut

Trente-neuf athlètes sont suivis par « Moselle Sport Académie ». Le sportif pratique son activité principale sous couvert d'un contrat de travail (prévoyance, retraite), ce qui lui permet d'être protégé pendant son activité sportive et ses déplacements. Il se forme à son premier métier et obtient au moins un Bac + 2, préparant ainsi sa transition professionnelle. Les transactions financières sont transparentes. Le sportif est rétribué pour son activité en qualité de salarié de son club. Les contributions au financement de son emploi sont versées au club par l'entreprise (sponsoring), l'organisateur d'évé-

nements (meeting, tournoi), par la collectivité (subvention), la fédération (bourse). Ces ressources sont ensuite reversées au sportif dans le cadre de son activité salariale. La collectivité, l'organisateur d'un événement, la fédération, ne sont donc plus exposés au lien de subordination qui implique la conclusion d'un contrat de travail.



© Page Facebook officielle de Marlon FIACK, autorisation de l'athlète

Accompagnement vers la transition professionnelle

« Moselle Sport Académie » a obtenu la création d'un diplôme universitaire de management d'une carrière de sportif professionnel par un partenariat entre l'université de Strasbourg et la société G&A. Cette formation est actuellement diffusée au centre de formation du FC Metz, au Creps de Strasbourg, au Pôle France de natation de Mulhouse et à l'Insep. À l'entrée dans le dispositif, l'athlète bénéficie d'un bilan de compétences qui permet non seulement d'identifier le projet sportif et post-sportif du bénéficiaire, mais éga-

lement de déterminer avec précision ses besoins en matière d'aide à la préparation sportive. Il peut donc soit suivre le diplôme universitaire de management d'une carrière de sportif professionnel, soit préparer un diplôme post-Bac traditionnel par une adaptation avec ses contraintes de sportif de haut niveau. Au terme de sa carrière, le sportif est accompagné dans sa transition professionnelle par une aide à la mise en application de son projet post-sportif. Il s'agit de valoriser l'expérience acquise pendant sa carrière sportive et le transfert des compétences sur d'autres champs professionnels.

Financement par fonds de dotation

Le fonds de dotation « Moselle Sport Académie » a été créé par le conseil général, la société G&A et le cabinet d'experts-comptables CTA. Il compte aujourd'hui vingt-quatre entreprises et sept donateurs individuels et a permis de récolter en 2014 environ 150 000 euros. La relation contractuelle entre la société G&A et le conseil général est un marché public d'ingénierie de 100 000 euros annuels. Ce marché intègre différentes prestations d'ingénierie telles que la création d'une plateforme de ressources diététiques et psychologiques, un site internet dédié aux sportifs avec suivi individualisé des performances, plateforme d'actualisation des produits dopants, la création d'événements avec les entreprises...

Auditionné

« Moselle Sport Académie » a été auditionné en janvier dernier par la commission interministérielle destinée à « Renforcer le statut des sportifs de haut niveau en élargissant leurs droits sociaux, leurs droits en matière de formation et d'insertion professionnelle ».

Interview de

Hélène Bossé,

enseignante universitaire,
responsable d'un projet
de sport-santé urbain
pour tous



En quoi consiste le nouveau concept de « pratique sport-santé pour tous » qui se développe sur Paris ?

Il s'agit de programmes d'exercices se pratiquant à l'aide du mobilier urbain et sur des parcours, encadrés par des coachs formés à cette nouvelle pratique. Ces parcours sollicitent toutes les fonctions de l'organisme et les groupes musculaires dans un travail d'alternance d'effort et de contre-effort en tenant compte du niveau de ressources des pratiquants pour une pratique agréable et efficace. Chaque parcours propose trois niveaux selon trois motifs d'agir :

- le niveau 1 se destine à ceux qui redémarrent une pratique physique ;
- le niveau 2 se destine à une pratique engagée sans dépasser ses limites ;
- le niveau 3 se destine à celles et ceux qui cherchent à se surpasser.

Chaque parc (bancs, murets,

rambarde, côtes, escaliers...) permet un renforcement des muscles, y compris celui du cœur. Une trentaine d'exercices est déclinée en trois niveaux en jouant sur différentes variables.

Comment est né ce concept ?

Les sports urbains (parkour, urban training, course, musculation ou body art...) se développent considérablement depuis plusieurs années et sont des acteurs majeurs de notre vie sociale. Les pratiquants s'engagent dans une activité sans enjeu de compétition. Ils recherchent une sensation de bien-être, de liberté, de dépassement et d'évasion. Il s'agit donc pour le pratiquant de s'éloigner des schémas des fédérations sportives traditionnelles pour aller vers une activité de service, plus autonome, urbaine et conviviale, loin des stéréotypes de fitness ou de compétition. Cela implique de redéfinir l'activité dans son rapport aux lieux de pratique et à ses mises en œuvre. La ville est conçue dès lors comme un immense espace où l'on peut pratiquer seul ou en groupe, encadrés par des coachs professionnels ou des éducateurs sportifs dont l'objectif est d'offrir un service adapté.

Pourquoi cette pratique nécessite-t-elle un encadrement ?

Si l'objectif est d'entrer ou de revenir à une activité physique nouvelle et de s'y maintenir, il faut que ceci soit encadré. Ainsi, on s'assure des conditions nécessaires et indispensables pour que chacun pratique à son niveau et en toute sécurité. En adaptant les variables des exercices, on garantit ainsi une qualité de

service et on répond mieux aux attentes du pratiquant. Il s'agit également d'organiser les parcours, de les doser en fonction des objectifs et des caractéristiques des pratiquants. Le postulat de départ reste que les pratiquants ne fidéliseront une activité physique que s'ils éprouvent du plaisir à la pratiquer, que s'ils réussissent et que si l'activité prend du sens pour eux. Les personnes n'ayant pas de pratique significative ne s'inscrivent pas dans un projet à long terme. Cette ambition d'encadrement justifie un haut niveau de compétence.

Comment sont formés les encadrants ?

Encadrer les parcours santé nécessite avant tout de connaître les besoins et la façon d'y répondre par la modulation et la diversité des parcours et des exercices. Il s'agit bien de créer les conditions du développement d'une pratique au plus près des citoyens qui ont besoin de ce type de service adapté au mode de vie urbain et dans des conditions différentes des conditions associatives traditionnelles. L'université, par exemple celle de Paris Est Créteil, forme désormais à ces exigences très pluridisciplinaires. Actuellement, ces formations prennent place au sein d'une licence professionnelle, où les étudiants sont formés à la conception et à l'encadrement de ces parcours santé faits « sur mesure », en groupe ou individuellement, mais ces compétences sont appelées à être développées par d'autres dispositifs.

Pour tout renseignement :
Hélène Bossé, helene.bosse@u-pec.fr